

## DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Brossolette à Persan sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

### Étaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, Mme NEZAR Houria, M. GUERZOU Abderhamane, Mme MORTAGNE Isabelle, M. REBEYROLLE Pascal, M. ANTY Olivier, M. LEBON Bernard, Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme GARA-ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, Mme BOUCHENE Nadia, Mme Marie GALOPIN, M. LABBAS Mohamed, M. DUHAMEL Jean-Marie

### Pouvoirs :

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à Mme MORTAGNE Isabelle  
M. MOREAU Patrick donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel  
Mme CODET Lisa donne pouvoir à M. ANTY Olivier  
M. GARBE Alain donne pouvoir à M. LEBON Bernard  
Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth  
Mme BEAUMELOU Marie donne pouvoir à M. DUHAMEL Jean-Marie  
M. MORTEO Jean-Jules donne pouvoir à M. BOUCHEZ Joël  
Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane  
Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine  
M. LOSTUZZO Jean-Luc donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim  
Mme TRABON Indi donne pouvoir à M. RATIEUVILLE Valentin

### Absents :

M. FOIREST Pierre  
Mme HAZEBROUCK Nicole  
M. BOUCHOUICHA Abdel Rani  
Mme TROGNON Alicia  
M. LOMBARD Sébastien  
Mme RINALDELLI Michelle  
M. LACASSAGNE Sylvain

Formant la majorité des membres en exercice

Madame NEZAR Houria a été élue secrétaire de séance

- Date de convocation : 27/02/2023
- Date d'affichage : 27/02/2023
- Nombre de membres en exercice : 37
- Nombre de membres présents : 19
- Nombre de pouvoirs : 11
- Nombre d'absents : 7

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Délibération n° 2023-003 : Désignation d'un représentant communautaire à l'assemblée générale de l'association IMAJ**

Le Conseil Communautaire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 19-029 en date du 29 janvier 2019, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,  
**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,  
**Vu** les statuts de l'Association dite Initiatives Multiples d'actions Auprès des Jeunes « IMAJ »,  
**Vu** la délibération n° 2022-051 en date du 28 novembre 2022 portant désignation des représentants communautaires à l'assemblée générale de l'association IMAJ,  
**Vu** la délibération n° 2023-001 en date du 6 mars 2023, portant acte d'un nouveau membre du Conseil Communautaire représentant la commune de Beaumont-sur-Oise, à la suite de la démission de Madame Isabelle DUMENIL,

**Considérant** les statuts de l'association IMAJ, administrée par un conseil d'administration, décomposé en trois collèges (membres actifs, membres associés et membres de droit) et d'une assemblée générale,

**Considérant** que la CCHVO et les communes de notre territoire ont des liens étroits avec l'association « IMAJ » ; l'intercommunalité en ce qui concerne les Ateliers et Chantiers Insertion (ACI notamment bâtiment et espaces verts) et l'auto-école associative dans le cadre du contrat de ville, les communes de Persan et Beaumont-sur-Oise pour ce qui concerne plus particulièrement la prévention spécialisée,

**Considérant** la possibilité pour l'intercommunalité de siéger à l'assemblée générale de l'association,

**Considérant** l'intérêt de désigner des représentants pour représenter la CCHVO au sein de l'assemblée générale de l'association IMAJ,

**Considérant** la désignation de Madame Isabelle DUMENIL, en qualité de représentante communautaire titulaire à l'assemblée générale de l'association IMAJ en date du 28 novembre 2022,

**Considérant** la démission de Madame Isabelle DUMENIL au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**Considérant** la nécessité de procéder au remplacement de cette dernière pour représenter la CCHVO auprès de l'assemblée générale de l'association IMAJ,

**Considérant** la candidature de Madame Houria NEZAR,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

## DECIDE

**Article unique : DESIGNNE** les membres suivants pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein à l'assemblée générale de l'association IMAJ :

Titulaires	Suppléants
Houria NEZAR	Isabelle MORTAGNE
Joaquim BARROCA	Sylvain LACASSAGNE

**NOTE** que la Présidente de la CCHVO, Madame Catherine BORGNE est également membre de droit à l'assemblée générale de l'association



**Adoptée par :**  
**A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



*C. Borgne*

Catherine BORGNE  
Présidente

*H. NEZAR*

Houria NEZAR  
Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 14/03/2023

Affiché le : 14/03/2023

Publié sur le site internet [www.cc-hautvaldoise.fr](http://www.cc-hautvaldoise.fr)

Le : 08/03/2023

Signé – par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Laurent ASTRUC



Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).  
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).